

**PROCES VERBAL DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
DU MERCREDI 3 FEVRIER 2016 A 20 H 00**

**Présents :**

Mmes, MM. HECQ - DUWEZ - HESPELLE - LORENC - BUSSY - BOURDON -  
BENRACHED - CAVROIS - RIBAU - EL HAMINE - DEMEY - COUPEY - LELEU -  
BETOURNE - VIEGAS - GAILLART - BIZERAY - DORE - CANDELIER - DUPUIS.

**Absents excusés :**

Mmes, MM. ARGUILLERE (pouvoir M. HECQ), LEGRAIN (pouvoir M.  
DEMEY), PAREZ (pouvoir Mme EL HAMINE).

En préambule, suite à la démission de Mme Delphine PERNOT du conseil  
municipal, M. le Maire procède à l'installation d'une nouvelle conseillère  
municipale : Mme Cathy COUPEY. Il lui souhaite la bienvenue.

**1. Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal - M. le  
Maire**

M. le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le PV de la  
séance du 16 décembre 2015. M. GAILLARD demande de préciser qu'il  
avait donné pouvoir à Mme BOURDON.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

**2. Remplacement d'un adjoint - M. le Maire**

M. le Maire informe les membres du conseil qu'en date du 11 janvier  
dernier, madame la Préfète du Pas de Calais a officiellement accepté la  
démission de Karine ARGUILLERE de son poste d'adjointe au maire. Mme  
ARGUILLERE conserve néanmoins sa fonction de conseillère municipale.  
Il convient de se réunir officiellement pour procéder à son  
remplacement, tout en respectant dans la mesure du possible le  
principe de la parité, même si dans le cas présent, cela ne présente pas  
de caractère obligatoire.

Il fournit quelques explications : l'acceptation de la démission de Mme  
ARGUILLERE de son poste d'adjointe, tout en restant conseillère  
municipale a été reçue en mairie le 14 janvier et nous avons 14 jours  
ouverts pour procéder à son renouvellement ou non.

Monsieur le Maire a proposé au bureau municipal de la remplacer par  
une conseillère municipale : Corinne DORE.

Elle serait 6<sup>ème</sup> dans l'ordre protocolaire et participera aux bureaux tous  
les 15 jours.

Le départ de Karine ARGUILLERE a été compensé en répartissant ses  
missions entre les autres adjoints et le Maire mais en raison des  
obligations des uns et des autres, ce système a montré rapidement ses  
limites et certaines délégations n'étaient pas pleinement assurées,  
principalement le pilotage politique de la médiathèque.

Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal extraordinaire de la  
Commune d'Anzin-Saint-Aubin en date du mercredi 3 février 2016

La nouvelle adjointe aura en charge les délégations suivantes :

La culture : avec une commission par trimestre, la contractualisation des actions entre les écoles et la médiathèque ainsi que de toutes les actions qui gravitent autour de la médiathèque qui vit aussi par les propositions faites par les habitants. C'est un espace public extrêmement sollicité car il y a actuellement 760 adhérents alors que le seuil prévisionnel était de 300, ce qui entraîne un « turn over » important pour les livres, notamment en période de vacances.

Elle s'occupera également de la validation des partenariats avec les autres communes, les associations communales ou extérieures à la commune comme le club des aînés de Roclincourt qui a mené une action dernièrement.

Elle aura également un arbitrage sur le personnel de la médiathèque et une présence régulière pour suivre le pilotage politique de la structure.

Comme il est proposé à l'ordre du jour la suppression de deux postes de conseillères déléguées, elle reprendra les compétences de ces dernières :

Petite Enfance, RAM DAM, ABC + 2<sup>ème</sup> MAM, conseil d'écoles pour la maternelle (souhaité mais pas obligatoire en raison de la présence effective du maire et des adjoints aux travaux et aux affaires scolaires), jeunesse (suivi du CMJ en lien avec le service animation et Fabrice DUWEZ) ainsi que pour le SIVOM.

Autres missions : dans le cadre de ses compétences professionnelles, elle épaula Fabrice DUWEZ tous les samedis matins depuis plusieurs mois.

M. le Maire fait officiellement appel à candidature. Corinne DORE souhaite-t-elle se présenter ?

Mme DORE : Oui.

M. le Maire : Y-a-t-il d'autres candidats ? Non. Comme il n'y a qu'une candidate, quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletins secrets ou procédons-nous de manière classique ? Pas de demande pour un vote à bulletins secrets.

Les membres du conseil acceptent la candidature de Mme DORE à l'unanimité qui est installée dans ses fonctions immédiatement.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

Mme DORE : remercie l'équipe municipale et espère être à la hauteur des responsabilités qui lui sont confiées. Elle compte sur chacun pour l'épauler.

M. le Maire : Mme DORE sera 6<sup>ème</sup> adjointe et les adjoints précédemment nommés avancement d'un rang selon le tableau qui suit.

*1er Adjoint : M. Fabrice DUWEZ*

*2ème Adjointe : Mme Caroline DUPUIS*

*3ème Adjoint : M. Jean-Marc CANDELIER*

*4ème Adjoint : Mme Stéphanie HESPELLE*

*5ème Adjoint : M. Gérard LORENC*  
*6ème Adjointe : Mme Corinne DORE*

M. le Maire précise que la rémunération des élus restera sur la même base que celle votée le 30 mars 2014 :

- Maire : 40% de l'indice 1015
- Adjointes : 15% de l'indice 1015
- Conseillers Délégués : 2% de l'indice 1015

**3. Suppression de deux postes de conseillers délégués - M. le Maire**

M. le Maire informe les membres présents que pour des raisons personnelles, Mme Béatrice CAVROIS a souhaité le retrait de sa délégation tout en conservant son statut de conseillère municipale. Mme Delphine PERNOT a démissionné de son poste de conseillère déléguée ainsi que de son poste de conseillère municipale le 28 janvier 2016.

M. le Maire propose de supprimer ces deux postes de conseillers délégués dans le tableau des conseillers délégués voté par délibération du 30 mars 2014.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

**4. Suppression d'un poste de rédacteur-chef et création d'un poste de rédacteur - M. le Maire**

M. le Maire informe les membres du conseil qu'un agent a été lauréat du concours de rédacteur en décembre dernier. Il propose de nommer cet agent car le nombre maximum de postes à pourvoir en catégorie B le permet.

Néanmoins le poste existant correspond au grade de rédacteur chef. Il conviendrait de le supprimer pour le remplacer par un poste de rédacteur.

L'agent en question est en charge des ressources humaines.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

**5. Liste des marchés conclus en 2015 - Mme DUPUIS**

Conformément à la législation qui impose sa publication avant le 31 mars de chaque année, Mme DUPUIS donne lecture aux membres de la liste des marchés passés en 2015.

*(suivant l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics)*

Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal extraordinaire de la  
Commune d'Anzin-Saint-Aubin en date du mercredi 3 février 2016

<b>MARCHÉS DE TRAVAUX CONCLUS EN 2015</b> dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 euros HT et inférieur à 90 000 HT				
1	MAPA N° 2015-01 TRAVAUX POUR FAIENCAGE DE LA RUE DU MONT ROBETTE SUITE AUX INTEMPERIES	Sté EIFFAGE	26 662,09 € TTC (ou 22 218,41 € HT)	30/06/2015
<b>MARCHÉS DE TRAVAUX CONCLUS EN 2015</b> dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros HT et inférieur aux seuils de procédures formalisées mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics				
N°	Objet	Titulaire du marché	Montant du marché	Marchés conclus le
2	MAPA N° 2015-02 FOURNITURE DE REPAS POUR LA CANTINE SCOLAIRE ET LES CENTRES DE LOISIRS DES PETITES VACANCES POUR UNE DUREE DE UN AN RENOUVELABLE DEUX FOIS.	Sté API RESTAURATION	préparation de base, préparation et livraison de repas en liaison chaude : entrée, plat, dessert = 2,50 € HT supplément adulte : 0,20 € HT supplément pique- nique : 0,80 € HT supplément eau de source 1,5 L = 0,26 € HT supplément 1 l huile pour friture = 2,65 € HT	26/06/2015

Mme DUPUIS : 75000 € dépensés en repas de cantine pour le second marché.

M. le Maire : rappelle que ce point n'appelle pas de vote, il s'agit simplement d'une information aux élus obligatoire.

**6. Participation 2015 pour le micro projet culturel intercommunal - M. le Maire**

M. le Maire : depuis quelques mois nous parlons de mutualisation. Voici un exemple concret de mutualisation qui nous permet de diviser par 4 le montant des actions réalisées, avec en bénéfice une participation du Département du Pas de Calais.

Dans le cadre du projet culturel mis en place entre les communes d'Anzin-Saint-Aubin, Dainville, Feuchy et Saint-Laurent-Blangy, le montant de la participation annuelle au prorata du nombre d'habitants pour l'année 2015 (en fonction des actions menées : concours photos et spectacle "L'après-midi d'un Foenh") s'élève à 2040 €.

Pour 2016, la participation sera calculée sur la base des actions de sculptures, d'animations et d'ateliers d'écritures, toujours autour des thèmes de l'eau, de l'air, du feu et de la terre.

Des questions ? Non, je passe au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	20	23	23	0	0

Pas de questions diverses.

M. le Maire : la date du prochain conseil sera programmée après les vacances de Pâques, dès que nous aurons toutes les informations concernant les dotations de l'Etat.

Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal extraordinaire de la  
Commune d'Anzin-Saint-Aubin en date du mercredi 3 février 2016

Il y aura au préalable diverses commissions (travaux, subventions, finances...) pour préparer ce dernier

M. CANDELIER : je rappelle que le 8 février à 19h00 aura lieu un petit bilan ressources humaines pour aborder ce qui a été fait et reste à faire.

Mme BOURDON : le 28 février à l'église se déroulera le concert des professeurs de l'école de musique. Pour ceux d'entre vous qui souhaitent être présents, je vous informe qu'il faut arriver tôt, le nombre de places étant limités et les spectateurs très nombreux.

Fin de la séance à 20h30.